



FONDATION  
NICOLAS HULOT  
POUR LA NATURE  
ET L'HOMME



# CLIMAT : LA COMMISSION EUROPÉENNE PREND LE MAUVAIS CAP

Quelques jours après la COP22, la Commission européenne publie le 30 novembre ses propositions législatives (son "Paquet d'hiver") comprenant la révision des directives sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la gouvernance énergétique, ainsi que sur le marché de l'énergie pour l'après 2020. Des textes cruciaux qui serviront de boussole dans la mise en œuvre de la transition énergétique en Europe.

Ayant pris connaissance des différents projets de directives, nos organisations dénoncent le cap fixé par la Commission européenne, incompatible avec celui donné par l'accord de Paris. Manque d'ambition sur les directives, échec du marché carbone, incapacité à investir massivement dans la transition, difficulté à garantir une transition juste, politique commerciale non climato-incompatible, la Commission s'apprête à plonger son système énergétique dans le formol, faute d'accord sur la formule d'une transition réussie.

L'Europe est-elle réellement prête à tirer un trait sur les bénéfices économiques et les emplois qu'apporterait un leadership fort dans la transition énergétique, dans l'espoir de préserver une économie fossilisée ?

## Des directives incohérentes avec l'Accord de Paris

Pour tenir l'objectif de limiter le réchauffement climatique sous les 1,5°C, l'Union Européenne doit accélérer ses investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Pour cela, il faut un cap clair avec des objectifs ambitieux et des règles cohérentes. C'est tout le contraire que se proposent de faire ces projets de directives sur les énergies renouvelables : en fixant un objectif de seulement 27 % de renouvelables en 2030 (l'Europe atteindrait 24 % sans nouvelles politiques), en menaçant de supprimer l'accès prioritaire au réseau et certains mécanismes de soutien pour ces énergies, en autorisant les subventions déguisées aux énergies fossiles et en n'adoptant pas les règles de gouvernance adéquates. Sur l'efficacité énergétique, il faudrait viser 40 %, et non 30 %, à horizon 2030. Si le texte est moins mauvais sur ce point, il ne permet pas d'avancées sur des questions clés : le financement de la rénovation énergétique, l'introduction d'objectifs sectoriels contraignants ou encore la séparation contractuelle entre fourniture d'énergies et services d'efficacité énergétique. Enfin sur les transports, considérer que les agrocarburants de première génération devraient contribuer à 3,8 % de l'objectif d'énergies renouvelables

global est une aberration, compte tenu de leur impact néfaste lié au changement d'affectation des sols indirect. L'UE devrait au contraire prévoir d'en sortir à horizon 2030.

## Une politique européenne globalement à contre courant

Les financements pour la transition énergétique et le climat peinent à devenir une priorité au niveau européen, notamment dans le cadre du Plan Juncker, dont l'objectif de consacrer 20 % des investissements au climat semble aujourd'hui hors d'atteinte et l'objectif de consacrer 20% de ses dépenses au climat à horizon 2020 est encore loin. La réforme engagée du marché du carbone EU-ETS risque fort de se résumer à un coup d'épée dans l'eau. La politique commerciale, à l'image du CETA UE-Canada, demeure incompatible avec l'accord de la COP21, plutôt que de se mettre à son service en contribuant à accélérer une transition juste.

Aujourd'hui, l'Union Européenne doit choisir : réformer en profondeur sa politique pour saisir les opportunités du monde de demain ou se condamner à subir la fin du monde d'hier. En un mot : accord de Paris, cap ou pas cap ?



FONDATION  
NICOLAS HULOT  
POUR LA NATURE  
ET L'HOMME



# CLIMAT : LA COMMISSION EUROPÉENNE PREND LE MAUVAIS CAP

Quelques jours après la COP 22, la Commission européenne publie le 30 novembre ses propositions législatives (son "Paquet d'hiver") comprenant la révision des directives sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la gouvernance énergétique, ainsi que sur le marché de l'énergie pour l'après 2020. Des textes cruciaux qui serviront de boussole dans la mise en œuvre de la transition énergétique en Europe.

Ayant pris connaissance des différents projets de directives, nos organisations dénoncent le cap fixé par la Commission européenne, incompatible avec celui donné par l'accord de Paris. Manque d'ambition sur les directives, échec du marché carbone, incapacité à investir massivement dans la transition, difficulté à garantir une transition juste, politique commerciale non climato-incompatible, la Commission s'apprête à plonger son système énergétique dans le formol, faute d'accord sur la formule d'une transition réussie.

L'Europe est-elle réellement prête à tirer un trait sur les bénéfices économiques et les emplois qu'apporterait un leadership fort dans la transition énergétique, dans l'espoir de préserver une économie fossilisée ?

## Des objectifs en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables incompatibles avec l'Accord de Paris

Les objectifs d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables proposés pour 2030 sont très en deçà du potentiel dont dispose l'Union européenne, et nettement insuffisantes par rapport à ce que l'Europe devrait faire pour respecter l'accord de Paris sur le climat, signé à la COP21. Relever l'objectif d'efficacité énergétique de 27 à 30 % et le rendre contraignant serait déjà un pas dans la bonne direction, mais en restant à mi-chemin. L'Union européenne devrait se fixer un objectif contraignant de 40 % d'efficacité énergétique afin de diviser par deux nos émissions de gaz à effet de serre en 2030. L'objectif de 27 % d'énergies renouvelables n'est guère plus que du "business as usual". Avec cet objectif, le rythme de développement des renouvelables dans la prochaine décennie serait la moitié du rythme actuel. L'Union européenne peut faire largement mieux et atteindre 45 % en 2030.

## Une menace sur les mécanismes de soutien aux énergies renouvelables

Le projet de directive européenne sur les énergies renouvelables, fuité récemment, prévoit le maintien de mécanismes de soutien financier mis en place par les États membres pour les énergies renouvelables. Ces dispositions vont dans le bon sens. Or, elles sont menacées par la Direction générale de la Concurrence de la Commission européenne, qui voudrait supprimer l'article concerné et limiter ainsi ces aides, mais aussi les fléchir vers les plus gros projets, les plus rentables, sans prise en compte des contextes locaux et des enjeux techniques et sociétaux. Pour les ONG, les dispositions prévues dans la directive doivent non seulement être conservées, mais améliorées pour ne pas pénaliser les projets portés par des citoyens, collectivités et coopératives pour lesquels les appels d'offres sont inadaptés.

## **La fin de la priorité d'accès aux énergies renouvelables**

La Commission européenne propose la fin du principe de priorité d'accès des sources renouvelables aux réseaux de transport et de distribution d'électricité. La disparition de cette disposition, qui s'entend aussi bien pour le raccordement que pour l'exploitation, aurait de lourdes conséquences. Lorsqu'un projet d'énergie renouvelable sera en concurrence avec une installation fossile ou nucléaire pour la connexion au réseau, un État membre pourra donner la priorité à ces derniers.

De plus, pour répondre aux besoins en électricité, on pourra faire appel en priorité aux centrales nucléaires ou fossiles, difficilement pilotables et qui doivent produire le plus possible pour trouver une rentabilité, au détriment des énergies renouvelables, facilement déconnectables du réseau électrique.

## **Un mécanisme de capacité qui masque des subventions aux énergies fossiles et nucléaire**

Souffrant d'un prix de marché chroniquement bas, les producteurs d'électricité réclament depuis de nombreux mois à Paris comme à Bruxelles la création d'un marché de capacité dont l'objet est de rémunérer les centrales non plus à la production mais au fait qu'elles seraient susceptibles de produire lorsque l'offre est inférieure à la consommation d'électricité. La menace majeure qui pèse sur le système énergétique français n'est en aucun cas celui des énergies renouvelables électriques. C'est en vérité celui de l'utilisation immodérée du chauffage électrique (de type "grille-pain"), qui pousse d'ailleurs aujourd'hui le ministère de l'Environnement à lancer une grande campagne de sensibilisation sur les économies d'électricité.

Tant au niveau français qu'europpéen, la solution ne réside pas dans la création d'un mécanisme de subvention aux centrales nucléaires et fossiles payées par les consommateurs, mais bien dans un plan ambitieux de rénovation énergétique des bâtiments.

## **La Commission prévoit de maintenir les politiques européennes sur l'efficacité énergétique, mais avec toujours les mêmes freins**

Il est regrettable que la Commission européenne soit aussi timorée concernant la révision des textes relatifs à l'efficacité énergétique. L'extension à 2030 des disposi-

tions actuelles exigeant une réduction de 1,5 % par an en volume des ventes annuelles d'énergie aux clients finals, constitue une avancée. Il reste toutefois nécessaire que les prochaines directives permettent de mieux structurer un secteur de l'efficacité énergétique qui souffre de faiblesses réglementaires.

La fin du conflit d'intérêts entre la fourniture d'énergie et les services à l'efficacité énergétique via une séparation contractuelle, la révision des obligations relatives à l'individualisation des frais de chauffage, la réforme du financement de la rénovation énergétique ou l'introduction d'objectifs contraignants et sectoriels : de nombreux sujets en matière d'efficacité énergétique sont pour l'instant portés manquants.

## **Un renforcement du régulateur européen**

L'Europe impose aux États membres la création d'une autorité en charge de la régulation des marchés de l'énergie. En France, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été créée, mais son périmètre d'action et son financement sont très en deçà des enjeux.

En élargissant le mandat de la fédération des autorités nationales de régulation de l'énergie, la Commission européenne va dans le bon sens mais l'Europe doit aller plus loin de manière à inciter la France à renforcer la CRE via un élargissement de son périmètre d'action, une hausse de son financement et l'octroi de pouvoirs de sanction efficaces et étendus.

## **Un cordon ombilical pas vraiment coupé pour les distributeurs d'électricité**

La Commission européenne propose un statu-quo en matière de régulation des gestionnaires des réseaux de distribution qui est pourtant l'un des noeuds gordiens de la transition énergétique en France, de par l'absence d'indépendance du gestionnaire Enedis par rapport à sa maison-mère EDF. Comme l'indique justement l'avocat général de la Cour européenne de justice M. Jääskinen, les risques qui ont justifié, lors de la mise en oeuvre du troisième paquet énergie climat, la séparation par l'Europe des gestionnaires de réseaux de transport d'électricité d'avec leur maison mère sont également valables pour les réseaux de distribution d'électricité. L'Europe doit en tirer les conséquences en étendant les exigences de séparation applicables aux gestionnaires de réseaux de transport à ceux des réseaux de distribution au premier rang desquels Enedis.

## Une gouvernance souple qui ne garantit pas la tenue des objectifs

En l'état, les objectifs d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables pour l'Union européenne en 2030 ne sont ni contraignants, ni répartis entre les États membres. La Commission propose un système de gouvernance censé néanmoins assurer la tenue des objectifs. Il s'appuie sur des Plans Nationaux énergies-climat qui seront établis par les États membres. Mais rien n'est clairement prévu pour s'assurer que la somme des contributions permettra d'atteindre les objectifs européens. Par ailleurs, aucune révision n'est prévue pour les énergies renouvelables avant 2025, bien tard pour redresser la barre si cela s'avérait nécessaire.

## Les objectifs renouvelables dans le secteur des transports

Le texte ayant fuité prévoit que les agrocarburants de première génération (issus des cultures agricoles) pourraient compter jusqu'à 3,8% dans l'atteinte de l'objectif global d'énergie renouvelable en 2030. Si une part aussi importante d'agrocarburants était conservée, l'équivalent des émissions des Pays-Bas serait rejeté dans l'atmosphère d'ici à 2030 <sup>(1)</sup>. Ce taux est contradictoire avec l'objectif de sortir des biocarburants de première génération annoncé par la même Commission euro-

péenne en juillet 2016 dans le cadre de la européenne de mobilité à basses émissions <sup>(2)</sup>. Cette annonce venait en réaction aux effets délétères de ce type de carburant, étayés par les résultats d'un rapport commandé par la Commission elle-même <sup>(3)</sup>.

Les associations demandent à ce que la directive sur les énergies renouvelables prévoie cette sortie complète d'ici 2030 des carburants issus des cultures agricoles, en cohérence avec les engagements climatiques de l'Union européenne et de prendre en considération toutes les émissions causées par les carburants, notamment liées au changement d'affectation des sols indirect.

Dans le secteur des transports, qui constitue désormais la première source d'émissions de CO<sub>2</sub> en Europe, l'efficacité énergétique est le premier gisement d'économies de carburant et de réduction d'émissions. Absentes de ce "Paquet d'hiver", il sera indispensable que la Commission européenne propose rapidement des réglementations européennes ambitieuses pour limiter la consommation de carburant des véhicules légers et lourds neufs d'ici 2025. Enfin, l'Union européenne doit à travers ses financements et ses propositions législatives, faire preuve de cohérence en encourageant le développement des modes de transports alternatifs à la route et l'aérien et en écartant les projets d'infrastructures climaticides.

---

(1) Le calcul des émissions qui résulterait du maintien d'un volume de 3,8% d'agrocarburants de première générations par rapport à un scénario de sortie de ce type de carburant a été réalisé par T&E. [www.transportenvironment.org/press/eu-transport-will-spew-out-extra-co2-size-netherlands-emissions-thanks-draft-biofuel-plan?utm\\_source=Harvester+list&utm\\_campaign=e36815acd0-EMAIL\\_CAMPAIGN\\_2016\\_11\\_23&utm\\_medium=email&utm\\_term=0\\_48950a8d32-e36815acd0-108374905](http://www.transportenvironment.org/press/eu-transport-will-spew-out-extra-co2-size-netherlands-emissions-thanks-draft-biofuel-plan?utm_source=Harvester+list&utm_campaign=e36815acd0-EMAIL_CAMPAIGN_2016_11_23&utm_medium=email&utm_term=0_48950a8d32-e36815acd0-108374905)

(2) La stratégie européenne de mobilité à basses émissions <http://www.rac-f.org/Quelle-strategie-europeenne-pour-reduire-l-impact-des-transports-sur-le-climat>

(3) [www.transportenvironment.org/publications/globiom-basis-biofuel-policy-post-2020](http://www.transportenvironment.org/publications/globiom-basis-biofuel-policy-post-2020) »